

Contrat de location de matériel événementiel

Le présent contrat est conclu entre le Loueur et le Locataire désignés dans la section Parties.

1. Matériel fourni

Le Loueur donne en location _____ (ci-après le « Matériel ») pour une utilisation temporaire lors d'un événement. La description des unités, quantités, accessoires, contraintes techniques et de l'état peut figurer dans les Détails ou les annexes Articles et photographies. Les Parties devraient confirmer précisément ce qui sera livré et si l'installation, l'exploitation et l'enlèvement sont inclus.

2. Durée et prix

La période de location est _____. Le loyer est de _____. Avant la remise, les Parties devraient consigner les modalités de livraison et d'enlèvement, les conditions d'accès, la date de l'événement, le dépôt de garantie, les modalités de nettoyage et les services complémentaires convenus. Les prestations non précisées ne sont pas réputées incluses dans le loyer.

3. Livraison, installation et exploitation sûre

Les Parties doivent déterminer qui est responsable du transport, du déchargement, du montage, du câblage, de la supervision, du démontage et de la restitution. Le Loueur doit fournir un Matériel adapté à l'usage convenu et les consignes techniques ou de sécurité pertinentes. Le Locataire doit veiller à ce que le site soit adapté au Matériel, notamment quant à l'accès, à la stabilité des surfaces, à l'alimentation électrique, à la protection contre les intempéries et aux autorisations légalement requises, le cas échéant.

Les installations électriques, d'accroche et de levage, structures porteuses, installations de gaz, pyrotechniques ou autres installations dangereuses peuvent nécessiter des professionnels compétents et des contrats spécialisés distincts. La signature du présent contrat ne certifie la sécurité d'aucune installation et ne confère aucune autorisation d'exploiter du matériel réglementé.

4. Utilisation, capacité et supervision

Le Matériel ne doit être utilisé que conformément à sa destination et dans les limites de charge, de puissance, de capacité et d'environnement prévues. Les invités et les tiers ne doivent pas modifier les supports structurels, neutraliser les protections, surcharger les circuits ou utiliser du matériel technique sans autorisation appropriée. Le Locataire doit cesser immédiatement l'utilisation et prévenir le Loueur si une situation dangereuse survient.

Les Parties doivent respecter les règles du lieu, de sécurité incendie, électrique, au travail et applicables aux événements publics. La répartition contractuelle des tâches ne supprime pas les obligations directement imposées par la loi.

5. Dommages, pertes et interruptions

Le Locataire doit prendre raisonnablement soin du Matériel et le protéger contre les vols ou dommages prévisibles. Toute perte, panne ou incident devrait être signalé rapidement avec une description et les éléments de preuve disponibles. L'usure normale et les défauts présents lors de la remise ne sont pas des dommages imputables au Locataire.

Si le Matériel tombe en panne sans faute du Locataire, les Parties coopéreront pour trouver une solution raisonnable conformément à la loi applicable. Le Loueur ne garantit pas le succès commercial de l'événement, mais ne peut exclure les obligations ou responsabilités impératives.

6. Enlèvement et restitution

À la date convenue, le Matériel doit être accessible pour l'enlèvement ou restitué avec tous ses éléments. Les Parties devraient l'inspecter et consigner les éléments manquants ou endommagés. Les frais supplémentaires de main-d'œuvre, nettoyage, remplacement ou retard nécessitent un fondement légal et doivent être raisonnables. Les dépôts sont régularisés et remboursés, sous réserve des seules retenues justifiées.

7. Modifications et annulation

Toute modification importante des quantités, du lieu de l'événement, des conditions sur site ou des dates nécessite l'accord des Parties. Les droits en matière d'annulation, de retard et de remboursement découlent de la loi applicable et des conditions claires, licites et convenues ; le présent document n'instaure pas automatiquement de frais de réservation non remboursables.

8. Dossier de location complet

Les sections Détails et Parties remplies ainsi que les annexes Articles et photographies font partie du présent contrat. Les dispositions impératives de protection des consommateurs et de sécurité prévalent sur toute clause contraire.

Informations

Description _____

Accessoires inclus _____

Date de l'événement _____

Caution _____

Frais de nettoyage _____

Remarques sur l'état _____

Photos de l'état _____

Conditions particulières _____

Parties

Loueur

Nom complet _____

Nom de l'entreprise _____

Numéro d'immatriculation de l'entreprise _____

Numéro de TVA _____

Adresse _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature

Date

Locataire

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Nom de l'entreprise _____

Signature

Date